

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2013

1/1 - OPERATION DE RESTRUCTURATION DE LA GALERIE DE L'EUROPE  
- MARCHE DE MANDAT D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS  
ATTRIBUE A LA SEM VILLE RENOUVELEE - AUTORISATION DE  
SIGNATURE DES MARCHES

Par délibération en date du 12 février 2009, le conseil municipal a décidé d'engager un marché de mandat d'aménagement pour la restructuration de la galerie de l'Europe.

Le mandataire aménageur a pour mission de mener à bien les études et d'en assumer le pilotage. Il coordonne, au nom et pour le compte de la Ville de Mons en Barœul, la réalisation des travaux d'aménagement et le partenariat entre les multiples intervenants dans ce projet. Ce marché de mandat a été attribué dans le cadre d'un appel d'offres à la SEM Ville Renouvelée.

Pour assurer le pilotage de cette opération, conformément aux dispositions de l'article R321-20 du code de l'urbanisme, la SEM doit être en mesure de passer et de signer l'ensemble des marchés.

Pour la réalisation de l'ensemble des travaux, l'enveloppe financière est évaluée à 3 200 000 € HT.

Le projet de restructuration prévoit :

- de créer deux traversées, larges, régulières, sécurisantes, permettant un passage qualitatif pour les piétons et valorisant les cellules commerciales,

- de supprimer les « manivelles », cheminements piétons peu qualitatifs en chicane, très inconfortables et peu sûres pour les habitants et usagers de la galerie de l'Europe,

- d'assurer une connexion entre le parking Lyautey et le futur cœur de ville par la démolition de la « rampe est » d'accès au parking situé sur le toit de la galerie commerciale (une adaptation de la rampe ouest permettra les mouvements sortants et entrants),

- de traiter les espaces extérieurs qui accompagnent les traversées côté nord de façon cohérente avec le nouvel espace public de l'avenue Schuman,

- de restructurer la galerie commerciale de l'Europe (par une redistribution de certaines cellules commerciales stratégiques afin d'améliorer progressivement l'offre disponible dans la galerie et les effets de synergie entre enseignes),

- d'améliorer l'accès aux logements des tours C6-1, C7-1 et C8-1 vers l'avenue Schuman en lien avec la suppression des espaces de circulation en manivelle et la reconfiguration des deux traversées,

- des travaux divers de mise en sécurité, d'éclairage et de signalétique correspondant aux interventions ci-dessus.

Dans le cadre du projet de restructuration de la galerie commerciale de l'Europe, une mission a été confiée à un cabinet d'études spécialisé (D2H) afin d'apporter une expertise et de mener une démarche de commercialisation.

Après les phases d'élaboration, d'information et de concertation, puis d'acquisition des espaces nécessaires à la restructuration de la galerie, le projet entre dans une phase opérationnelle. Cette opération est divisée en 7 lots :

- lot n° 1 : Gros œuvre
- lot n° 2 : Etanchéité
- lot n° 3 : Menuiseries extérieures – Vitrines – Ferronnerie – Serrurerie
- lot n° 4 : Faux plafond inox
- lot n° 5 : Peinture
- lot n° 6 : Plomberie – CVC
- lot n° 7 : Electricité – Courants forts, courants faibles

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le mandataire à lancer et à signer les marchés ainsi que les avenants à ces marchés dans la limite de l'enveloppe financière après accord de Monsieur le Maire conformément au cahier des charges,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au titre de l'article fonctionnel 90824 compte nature 238 code opération 824805 dans la limite des crédits votés par le conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.